

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2021072	Date d'inspection Le 13 mars 2025	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des Aventuriers 2		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Aucun enfant préscolaire sur les lieux.
Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur à observer le lavage de mains, la collation et les jeux libres a l'intérieur.
Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 mars 2025

Date

original signé par
Christine Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mars 2025

Date